



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est, par la présente donnée, par la soussignée Annick Brunet, Directrice générale et greffière-trésorière, qu'à la séance du 2 juin 2026, le Conseil municipal du Village de Hemmingford a adopté les règlements suivants :

- Règlement 294-3 modifiant le règlement numéro 294 relatif au lotissement afin d'assurer la concordance à l'amendement URB-205-21-2025 du schéma d'Aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville
- Règlement 296-3 modifiant le règlement 296 relatif aux permis et certificats afin d'assurer la concordance à l'amendement URB-205-18-2025 du schéma d'Aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville
- Règlement 294-4 modifiant le règlement numéro 294 relatif au lotissement

Les règlements peuvent être consultés au bureau du Village de Hemmingford, situé au 505 rue Frontière bureau 5 à Hemmingford, durant les heures d'ouverture du bureau municipal. Une copie du règlement est disponible sur le site internet de la municipalité. Une copie électronique ou papier peut également être envoyé à tous les citoyens qui en feront la demande par téléphone (450) 247-3310, ou par courriel : dg@villagedehemmingford.ca.

Ces règlements entrent en vigueur le 9 juillet 2026 conformément à la date de délivrance de leurs certificats de conformité transmis par la MRC des Jardins-de-Napierville.

Copie certifiée conforme

Annick Brunet
Directrice générale et greffière-trésorière

505 rue Frontière, local 5
Hemmingford, QC
J0L 1H0
☎ (450) 247-3310
📠 (450) 247-2389
village@hemmingford.ca
hemmingford.ca